



**RAPPORT FINAL DE LA TABLE RONDE TENUE A SAKE DES
ACTEURS DU SECTEUR DE SECURITE ET LEADERS
COMMUNAUTAIRES SUR L'EDUCATION AUX DROITS DE
L'HOMME, L'EDUCATION A LA PAIX, A LA GOUVERNANCE
SECURITAIRE ET LA VULGARISATION DU STATUT DE ROME**

Organisé par CADERCO

Le 20 Novembre 2014

0. PRINCIPAUX SIGLES ET ABREVIATIONS

CADERCO : Centre d'appui pour le développement rural et communautaire

DUDH : Déclaration universelle des droits de l'homme

NED : National endowment for democracy

PNC : Police Nationale Congolaise

RSS : Réforme du secteur de sécurité

ANR : Agence Nationale de Renseignement

FARDC : forces armées de la République Démocratie du Congo

DGM : Direction Générale des Migrations

N-K : Nord Kivu

AS : Acteurs de sécurité

CPI : Cour Pénal Internationale

I. INTRODUCTION

Plusieurs années écoulées, la RDC cherche une stabilité politique et socio-économique après des longues période des guerres, surtout dans les provinces du Nord et du sud- kivu sont les plus souvent les théâtres des actes de barbarie, c'est ainsi que l'ONG CADERCO avec l'appui financier de NED a pu organiser une table ronde en date du 20 Novembre , dont le but était de créer un espace d'échange entre les acteurs de différents services du secteur de sécurité et autres leaders communautaire dans les entités de SAKE KIROTCHÉ , BWEREMANA, LUHONGA, la table ronde portant sur la promotion des droits humains dans le secteur de sécurité, éducation à la paix et à la Gouvernance sécuritaire, et le rôle que doit jouer chaque service du secteur de sécurité en matière de promotion des droits humains, la table ronde visant le renforcement des capacités de tous ces acteurs en matière de promotion des droits humains. Qui à leur tour auront à organiser des séances de restitutions auprès de leurs unités de base respectives et que les leaders communautaires feront de même auprès de la population de leurs communautés. De manière assez claire, la table ronde a porté sur les thématiques suivantes :

- L'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la Gouvernance sécuritaire;
- La vulgarisation des statuts de Rome portant Création de la CPI : Répression des crimes.

La table ronde a été facilitée par deux facilitateurs, un modérateur- secrétaire et deux agents chargés de la logistique.

C'est sur demande de l'autorité territoriale que cette table ronde a été organisé en vue d'évaluer également le niveau sécuritaire, identifier les différents types de violations de droits de l'homme commises par les acteurs de la sécurité dans le territoire de Masisi.

II. BUTS DE LA TABLE RONDE

II. 1. Objectifs généraux

La table ronde avait pour objectifs globaux, compte tenu des besoins sécuritaires dans les zones post conflits du nord Kivu notamment le territoire de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo de renforcer les capacités des acteurs de la sécurité notamment les forces armées et les leaders communautaires sur les notions fondamentales des droits de l'homme, de l'éducation à la paix et à la Gouvernance sécuritaire, de leurs rôles dans la promotion et respect de droit de l'homme dans leurs zones respectives .

II.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, la table ronde s'est attelé à :

- Inviter les agents des services de sécurité aux notions fondamentales des droits de l'homme, à l'éducation à la paix, et à l'éducation à la citoyenneté y compris les leaders communautaires et les autorités politico-administratives ;
- Donner aux agents du secteur de sécurité des leaders communautaires et des autorités politico-administratives des informations utiles sur les conventions internationales, régionales et les instruments juridiques nationaux, ainsi que leurs mécanismes respectifs ;
- Procurer à ces fonctionnaires le guide de formation aux mécanismes de protection de droits de l'homme ;
- Formuler des recommandations susceptible, à l'examen de l'état des lieux, de faciliter la mission des agents du secteur de sécurité en vue d'une approche sécuritaire conforme aux lois et règlements et par conséquent, de contribuer au respect de droits humains, et à la lutte contre les violences.
- Favoriser un climat d'échange entre autorités et membres de la société civile sur les thématiques liées à la paix, aux droits humains, à la gouvernance et à la réforme du secteur de sécurité ;
- Mettre en place un système de collaboration entre les acteurs du secteur de sécurité et la société ;

- Favoriser la culture de la promotion des droits humains dans le secteur de sécurité en vue d'une meilleure protection des civils ;
- Encourager la population au dialogue social en vue de régler pacifiquement leurs différends pour un développement durable

III. METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée au cours de cette table Ronde était celle participative, suivis des explications et du jeu des questions-réponses. A l'issue des exposés, les participants devraient se retrouver en carrefour pour discuter sur les thèmes développer en vue de faire des recommandations conséquentes.

IV. DEROULEMENT DE LA TABLE RONDE (OUVERTURE DE L'ATELIER, ATTENTES ET CRAINTES DES PARTICIPANTS, CODE DE BONNE CONDUITE)

V. 1. Ouverture de l'atelier

La séance de la table ronde a été ouvert par le représentant du chef de Groupement Kamuronza , il a commencé par remercier les participants qui étant des officiers de différents services de sécurités ayant accepté de ne pas vaquer à leurs occupations mais acceptent de venir suivre les séances d'échange organisée à leur attention, il a ensuite rebondi sur les efforts que consentent la FRDC dans la réforme du secteur de sécurité en renforçant les capacités des acteurs de sécurité, il a poursuivi en soulevant l'encouragement des efforts de l'ONG/CADERCO consent , à travers cette table ronde ceux de favoriser l'échange d'information entre acteur sur tous les aspects techniques et juridiques des libertés publiques, pour le maintien de l'ordre dont les participants sont garants en vue d'un meilleur respect des droits l'homme.

IV. 2. Attentes et craintes des participants

- Attentes

- Etre très outillés sur les notions de droits de l'homme et le monitoring sur les violations de DH ainsi que le partage des informations sur le mode de gouvernance sécuritaire.
- Se voir dotés quelques instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Avoir des attestations de participation
- Voir CADERCO assurer le suivi des restitutions faites par les officiers auprès de leurs unités de base.
- Que le frais de transport leur soit suffisant pour couvrir le trajet qu'ils ont effectué
- Se voir être à mesure d'assurer une restitution auprès de leurs unités

- Devenir aussi des facilitateurs ou formateurs pour les séances ultérieures
 - **Craintes**
- Les participants ont manifesté la crainte de voir que le temps ne soit pas respecté tel que prévu par les organisateurs de l'atelier,
- Ils ont manifesté une autre crainte de se voir manquer un moyen de transport pouvant les ramener dans leurs demeures respectives
- Insuffisance des participants vis-à-vis de leurs bases et unités, et suggérer l'augmentation des participants à une prochaine séance ;
- La crainte de ne pas se voir accompagner par l'ONG/CADERCO après la table ronde

IV.3.CODE DE BONNE CONDUITE

Pour le bon déroulement de la table ronde, un code de bonne conduite a été mis sur pied, que tout participant devrait respecter afin que la séance ne connaisse pas beaucoup des perturbations ;

- Que le timing soit respecté par tout le monde
- Que le téléphone soit mis sous vibreur
- Que la tolérance caractérise chaque participant
- Que chaque participant, avant d'intervenir qu'il puisse demander la parole et l'obtenir
- Que les sorties intempestives ne perturbent par le déroulement de l'atelier

Les différents facilitateurs de la table organisée par CADERCO à Sake dans le territoire de Masisi.

1. Mr. Patient POLEPOLE, facilitateur et consultant en droits humains
2. Jean Luc BAHATI, facilitateur et Défenseur des droits humains (CADERCO)
3. Lionel KATINDI, Modérateur et secrétaire-rapporteur et administrateur CADERCO
4. Anaclet MVANO, chargé de programme CADERCO

SYNTHESE DES COMMUNICATIONS

Après toutes ces étapes introductives, le premier facilitateur a intervenu avec le thème intitulé l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la Gouvernance sécuritaire.



Le facilitateur a défini les droits de l'homme comme étant les droits reconnus à l'homme en tant que sujet des droits et non objet des droits. Il a profité de cette occasion pour faire un parallélisme

entre les concepts « droit de l'homme » et d'autres qui lui sont synonymes à savoir : droits humains, droits de la personne et droits fondamentaux

Les officiers de sécurité en pleine séance de la table ronde sur les notions des droits de l'homme, éducation à la paix, à la Gouvernance sécuritaire et à SAKE

Parlant ensuite de la typologie des droits humains, il a souligné l'existence de plusieurs typologies dont deux principales.

La première qui classe les droits selon leur évolution, et la deuxième qui parle des droits individuels, droits politiques et droits économiques et sociaux abordant le point sur la protection des droits de l'homme, l'orateur a distingué deux types de mécanisme de protection qui sont : la protection internationale garantie par le système des Nations-Unies et la protection nationale.

Il a ensuite développé les générations des droits de l'homme, à savoir :

- Les droits civils et politiques : ex : le droit de vote, d'être candidat aux élections
- Les droits socio-économiques et culturels : droit au travail ; droit au commerce,
- Les droits de solidarités ; droit à un environnement sain,

Il a ensuite parlé des mécanismes de protection et de respect des droits humains, en faisant allusion aux procédures spéciales, qui sont des mécanismes internationaux de protection des droits humains, ces dernières étant des personnes appelées des représentants chargés des questions particulières de droits de l'homme.

Il ensuite a demandé aux agents du secteur de sécurité de changer de mentalité, de respecter les droits humains, car a-t-il dit, l'Etat de droit vers lequel la RDC se dirige doit reposer sur le respect des droits de l'homme.

A la fin, il a continué par les questions liées à la bonne gouvernance, qu'il a défini comme étant l'ensemble des valeurs d'orientations et d'institutions qui permettent à une société de gérer ses processus économiques, politiques et socio à toutes les sociétés civiles et secteurs privés. Après cette définition, il a continué par les caractéristiques de la bonne gouvernance, qui est une formulation des politiques organisées, ouvertes et éclairées une administration d'éthique professionnelle agissant pour le bien public, poursuivant par les types de gouvernance au niveau local, à savoir : la gouvernance

politique, administrative, économique, financière et budgétaire. Il a en suite chuté par les indicateurs de la gouvernance locale : la participation des populations, la transparence ou le partage, l'efficacité des autorités.

Le deuxième intervenant a abordé le thème lié à la vulgarisation du statut de Rome : Répression des crimes Graves.

L'orateur avait commencé par une petite évolution de la justice internationale, en épinglant les créations de différents tribunaux internationaux.

Le tribunal de Nuremberg et celui de Tokyo, suivi d u tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie et d'Arusha.

La CPI :

Il est créé une Cour pénale internationale (« la Cour ») en tant qu'institution permanente, qui peut exercer sa compétence à l'égard des personnes pour les crimes les plus graves ayant une portée internationale, au sens du présent Statut. Elle est complémentaire des juridictions pénales nationales. Sa compétence et son fonctionnement sont régis par les dispositions du présent Statut. Poursuivant par les organes de la cour :

- La présidence
- La chambre préliminaire
- Le procureur
- Le greffe

La compétence de la cour étant aussi limitée dans le temps c'est-à-dire à partir de son entrée en vigueur 2002, mais aussi sur le plan matériel : se réfère aux crimes graves à savoir :

- Le crime de guerre : une violation des lois et coutumes de la guerre
- Crime de génocide : l'intention de faire disparaître en tout ou en partie un groupe des gens, compte tenu de son appartenance ethnique, raciale, etc.
- Crime contre l'humanité : une attaque généralisée et systématique contre la population civile,
- Le crime d'agression : le débat reste encore cours pour préciser les termes précis



Le facilitateur entrain d'expliquer sur la répression des crimes graves et vulgariser le statut de Rome portant création de la CPI, à Sake.

Pour clore le facilitateur a évoqué quel qu'affaires devant la CPI : affaire Bemba, Joseph Kony, Thomas Lubanga, etc.

Il a enfin fustigé le comportement de certains acteurs qui se substituent à des seigneurs, en le demandant de ne pas continuer car la CPI est prête à ouvrir des enquêtes sur des violations qu'ils peuvent commettre.

III. TRAVAUX EN CARREFOUR

Les leçons tirées de différentes communications ont été approfondies en carrefour pour



Les participants mis en carrefour pour échanger sur les problèmes qui entravent leur sécurité et met à mal l'application des lois et proposer ainsi des pistes des solutions.

dégager finalement quelques recommandations

Recommandations

I. Au gouvernement de la République démocratique du Congo

- La bonne application de la démocratie et de la bonne gouvernance ;
- De soutenir les efforts des organisations de la société civile qui se donnent au renforcement des capacités des acteurs

II. A l'ONG CADERCO

- L'organisation des séances de ce genre en faveur des acteurs ayant en leur charge la régulation de la circulation routière, compte tenu des tracasseries qui s'observent dans leurs services, à l'encontre des paisibles citoyens,
- Aider les agents du secteur de sécurité à créer la recevabilité dans leurs secteurs ;
- Faciliter la collaboration entre la société civile et les agents du secteur de sécurité,
- Que l'ONG CADERCO puisse organiser des journées qui peuvent durer au moins trois jours compte tenu de la matière importante qu'on ne sait pas appréhender dans quelques heures

III. RESOLUTIONS PRISES

A l'issue de la table ronde, nous participant, nous engageons à :

- 1) Respecter et faire respecter les droits fondamentaux et les libertés publiques reconnus à toute personne ;
- 2) Bannir les antivaleurs (corruption, concussion, arrestations arbitraires, détention illégale, les cachots illégaux, les extorsions) ;
- 3) Restituer aux collègues les acquis de la table ronde ;
- 4) Harmoniser les rapports des officiers des services de sécurité avec la population et les autorités politiques, civiles et judiciaires ;
- 5) Vulgariser les normes relatives aux droits humains ;

A. Points forts de la table ronde

- **Par rapport à la matière**

La table ronde a pris en compte une matière spécifique aux catégories concernées et adaptées aux groupes considérés.

- **Table ronde aux participants**

La table ronde a pris en compte toutes les couches ciblées en l'occurrence les dirigeants et les dirigés.

- **Par rapport au milieu**

La table ronde a pris en compte les milieux post conflits, victimes d'affres de la guerre (Masisi centre, Mushaki, Karuba, Luhonga)

B. Impact de la table ronde

L'impact de cette table ronde se mesure dans le fait que les participants ont émis le vœu de voir d'autres séances de ce genre se réaliser à l'avenir avec l'accompagnement du CADERCO, on ne manquera pas à soulever les différentes demandes qu'on manifesté les différents services : la PCR ; celle d'encadrer ses agents dans les rôles qu'ils exécutent pour une promotion des droits humains, nous précisons que ceci est une demande particulière de service de régulation routière ; les décisions prises par ces acteurs de collaborer avec ceux de la société civile.

Fait à Goma, ce 21/11/2014